

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

1) Pouvoir adjudicateur :

Ville de Rungis
Services techniques
5, rue Sainte Geneviève
94150 RUNGIS

2) Procédure : Marché passé selon une procédure adaptée en application de l'article 27 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

3) Objet du marché :

MARCHE DE VERIFICATIONS REGLEMENTAIRES

4) Nature des candidatures :

Candidatures individuelles ou dans le cadre d'un groupement.

5) Structure et nature de la consultation :

La consultation fait l'objet d'une décomposition :

- Lot n°1 : Vérifications périodiques réglementaires
- Lot n°2 : Vérifications générales périodiques

6) Lieu d'exécution des prestations : Rungis.

7) Durée du marché :

La durée du présent marché est d'un (1) an à compter de sa date de notification au titulaire du marché. Le marché pourra être reconduit 3 fois de manière tacite.

8) Date de démarrage des prestations : Janvier 2018

9) Justificatifs à produire :

Les documents mentionnés au Règlement de la Consultation

10) Unité monétaire : l'Euro

11) Conditions de financement et de règlement des prix :

Les prestations seront financées dans le cadre du budget de la ville de Rungis et seront réglées par mandat administratif.



12) Date limite de réception des offres : le 28 Novembre 2017 à 12 h 00

13) Délai de validité des offres : 120 jours

14) Critères de jugement des offres :

La valeur technique de l'offre : 50% soit 50 points / 100

- Méthodologie d'exécution et détails des différentes vérifications énoncées au cahier des charges 30% soit 30 points / 100.
- Moyens humains affectés à l'exécution du marché et désignation d'un interlocuteur dédié à la commune pour l'organisation des vérifications 10% soit 10 points / 100.
- Services annexes à l'exécution des prestations (organisation des plannings d'intervention ; accès client internet ; données de facturation) 10% soit 10 points / 100.

Le prix des prestations : 50% soit 50 points / 100

- Le prix de la prestation sera jugé sur la base de la décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF) 40% soit 40 points / 100.
- Tarif de mise à disposition d'un technicien pour une prestation d'une journée (mission hors forfait à renseigner à l'article 10.1.2 de l'AECCAP) 10% soit 10 points / 100.

La formule de calcul retenue est la suivante :
$$\frac{\text{prix du candidat le moins disant}}{\text{Prix du candidat}} * \text{Pondération}$$

Le marché sera attribué à l'offre ayant obtenu la meilleure note totale / 100.

15) Retrait du DCE et renseignements :

Ville de Rungis - Services techniques

Administratifs : Mr. Joubert

Techniques: Mr CHATEAU

Mr LEGARDINIER

Tél: 01.45.12.80.32

Fax: 01.45.12.80.47

Ou retrait du DCE sur achatpublic.com

16) Date de mise en ligne de l'avis sur le site internet de la ville de Rungis www.rungis.fr et sur achatpublic.com : le 31 Octobre 2017.